

RCS : BAYONNE Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00001 Numéro SIREN : 799 374 707 Nom ou dénomination : 3 MA INGENIERIE CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2022 sous le numéro de dépôt 4103

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net 31/12/2021 ③	Net 31/12/2020 ④
Capital souscrit non appelé	AAA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AP	19 989	AG	11 366	8 623
Fonds commercial (1)	AH	15 000	AI		15 000
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	29 362	AU	14 749	14 614
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	20	CV	20	20
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	600	BI	600	
TOTAL II	BJ	64 971	BK	26 115	38 856
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens - de services	BN BP		BO BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	118 793	BY	11 390	107 403
Autres créances (3)	BZ	7 791	CA		7 791
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	253 895	CG		253 895
Charges constatées d'avance (3)	CH	3 969	CI		3 969
TOTAL III	CJ	384 447	CK	11 390	373 057
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecarts de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	449 418	IA	37 505	411 914
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

			Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	1 000	DA 1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB	
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC	
Réserve légale (3)			DD 100	100
Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	DF	
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)		EJ	DG 73 025	52 187
Report à nouveau			DH	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI 137 689	120 838
Subventions d'investissement			DJ	
Provisions réglementées			DK	
TOTAL I			DL 211 814	174 125
Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN	
TOTAL II			DO	
Provisions pour risques			DP	2 000
Provisions pour charges			DQ	
TOTAL III			DR	2 000
Emprunts obligataires convertibles			DS	
Autres emprunts obligataires			DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU 67	85
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	DV	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX 38 316	91 114
Dettes fiscales et sociales			DY 124 695	121 209
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Autres dettes			EA 37 022	27 842
Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL IV			EC 200 100	240 250
Écarts de conversion passif		V	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE 411 914	416 375

Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	200 100	240 250
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

⑤ IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations	
						Réévaluation ou mise en équivalence	Acquisitions, apports et virements
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ				D8	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	29 793			KE	D9
Immobilisations corporelles							KF 5 196
Terrains		KG				KH	KI
Constructions :							
- Sur sol propre (dont composants)	L9	KJ				KK	KL
- Sur sol d'autrui (dont composants)	M1	KM				KN	KO
- Inst. gales., agmt, amgt, constr. (dont composants)	M2	KP				KQ	KR
Inst. tech., matériel et outillage industriels (dont composants)	M3	KS				KT	KU
Autres immos. corporelles :							
- Inst. gales., agencements, aménagements divers		KV	8 208			KW	KX
- Matériel de transport		KY				KZ	LA
- Matériel bureau et informatique, mobilier		LB	18 739			LC	LD 2 416
- Emballages récupérables et divers		LE				LF	LG
Immobilisations corporelles en cours		LH				LI	LJ
Avances et acomptes		LK				LL	LM
TOTAL III	LN		26 947			LO	LP 2 416
Immobilisations financières							
Participations évaluées par mise en équivalence		8G				8M	8T
Autres participations		8U	20			8V	8W
Autres titres immobilisés		1P				1R	1S
Prêts et autres immobilisations financières		1T				1U	1V 600
TOTAL IV	LQ		20			LR	LS 600
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG		56 759			ØH	ØJ 8 212
CADRE B - IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immos à la fin de l'exercice		Réévaluation ou mise en équivalence	
		Virement	Cessions ou mise en équivalence			Valeur d'origine des immos en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW 34 989	IX
Immobilisations corporelles							
Terrains		IP		LX		LY	LZ
Constructions :							
- Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC
- Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF
- Inst. gales., agencements, amgt, constructions		IS		MG		MH	MI
Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	ML
Autres immos. corporelles :							
- Inst. gales., agencements, aménagements divers		IU		MM		MN 8 208	MO
- Matériel de transport		IV		MP		MQ	MR
- Matériel bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT 21 154	MU
- Emballages récupérables et divers		IX		MV		MW	MX
Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	NB
Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF
TOTAL III	IY			NG		NH 29 362	NI
Immobilisations financières							
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW
Autres participations		10		ØX		ØY 20	ØZ
Autres titres immobilisés		11		2B		2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F 600	2G
TOTAL IV	13			NJ		NK 620	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	14			ØK		ØL 64 971	ØM

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☒

CADRE A	Déterm. montant écarts		Utilisation marge sup. amortissement			Montant
	Augmentation du montant brut immobilisations ①	Augmentation du montant des amortissements ②	Montant des suppléments d'amortissement ③	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés ④	Montant cumulé à la fin de l'exercice ⑤	Provision spéciale à la fin de l'exercice ⑥
1 - Concessions, brevets et droits similaires						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

CADRE B	
Déficits reportables au 31/12/76 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

⑥ AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/12/2021

Néant

CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE			RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE		6 501	PF	4 865	PG		PH	11 366
TOTAL I	RK		6 501	RM	4 865	RN		RO	11 366
Terrains	PI			PJ		PK		PL	
Constructions :	- sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	- sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	- installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ			QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles :	- installations générales, agencements aménagements divers	QD	1 582	QE	957	QF		QG	2 539
	- matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	- matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 960	QM	4 250	QN		QO	12 210
	- emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II	QU		9 542	QV	5 207	QW		QX	14 749
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ON		16 043	OP	10 072	OQ		OR	26 115

CADRE B - VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	Dotations						Reprises						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		
	Colonne ①		Colonne ②		Colonnes ③		Colonne ④		Colonne ⑤		Colonne ⑥		
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immo. incorp.	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions :													
- sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
- sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
- inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillages	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immo. corp. :													
- inst. gales, agenc et am. des const.	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
- mat. de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
- mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
- emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO
TOTAL III													
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations	Diminutions : reprises	Montant à la fin de l'exercice				
		①	②	③	④				
Provisions réglementées									
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers		3T	TA	TB	TC				
Provisions pour investissement		3U	TD	TE	TF				
Provisions pour hausse des prix (à détailler)		3V	TG	TH	TI				
Amortissements dérogatoires (2)		3X	TM	TN	TO				
Provisions pour prêts d'installation		U	IK	IL	IM				
Autres provisions réglementées (à détailler)		3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU				
(2) Dont majorations exceptionnelles de 30%		D3	D4	D5	D6				
Provisions pour risques et charges									
Provisions pour :	- Litiges	4A	2 000	4B	2 000	4C	4 000	4D	
	- Garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	- Pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	- Amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	- Pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	- Pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	- Impôts (à détailler)	5B		5C		5D		5E	
	- Renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K	
	- Gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	- Charges soc. et fisc. sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (à détailler)		5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II		5Z	2 000	TV	2 000	TW	4 000	TX	
Provisions pour dépréciation									
Sur immobilisations :	- Incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- Corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- Titres mis en équivalence	02		03		04		05	
	- Titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- Autres immo. financières (à détailler)	06		07		08		09	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T	18 890	6U	23 440	6V	30 940	6W	11 390
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B	18 890	TY	23 440	TZ	30 940	UA	11 390
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	20 890	UB	25 440	UC	34 940	UD	11 390
Dont dotations et reprises :	- D'exploitation			UE	25 440	UF	34 940		
	- Financières			UG		UH			
	- Exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice

10

⑧ ÉTAT DES ÉCHEANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

CADRE A - ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	UL			UM		UN
Prêts (1) (2)	UP			UR		US
Autres immobilisations financières	UT	600		UV		UW 600
Clients douteux ou litigieux	VA	13 668			13 668	
Autres créances clients	UX	105 125			105 125	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie (Provision pour dépréciation antérieurement constatée)	UO			ZI		
Personnel et comptes rattachés	UY					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
- Impôts sur les bénéfices	VM					
État et autres collectivités publiques :						
- Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 791			7 791	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
- Divers	VP					
Groupe et associés (2)	VC					
Débiteurs divers	VR					
Charges constatées d'avance	VS	3 969			3 969	
TOTAL	VT	131 152		VU	130 552	VV 600
Renvois :						
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice					VD	
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice					VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF	

CADRE B - ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à 1 an max. à l'orig.	VG	67	67		
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à + de 1 an à l'orig.	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	38 316	38 316		
Personnel et comptes rattachés	8C	73 686	73 686		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	21 388	21 388		
- Impôts sur les bénéfices	8E	5 184	5 184		
État et autres collectivités publiques :					
- Taxe sur la valeur ajoutée	VW	22 068	22 068		
- Obligations cautionnées	VX				
- Autres impôts, taxes et ass.	VQ	2 370	2 370		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI				
Autres dettes	8K	37 022	37 022		
Dettes représent. de titres empruntés ou remis en garantie	ZZ				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAL	VY	200 100	VZ 200 100		
Renvois :					
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)				VL	

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

I - RÉINTÉGRATIONS										31/12/2021	
Bénéfice comptable de l'exercice										WA	137 689
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4, CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4, CGI)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (Ets à l'IS)		WG				
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX			XW	
Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ				
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY	
Impôt sur les sociétés										I7	43 451
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées											
Moins-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 15 % ou 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)										I8	
- Imposées au taux de 0 %										ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs : - Plus-values nettes à court terme										WN	
- Plus-values soumises au régime des fusions										WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR	
Réintég. div. - Intérêts excédentaires		SU			Zones d'entreprises		SW			WQ	500
(à détailler)					Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
dont :											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
TOTAL I										WR	181 640
II - DÉDUCTIONS										Perte comptable de l'exercice	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.										WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice										WU	
- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR.)										WV	
- Imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01.01.2007)										WH	
Plus-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 19 %										WP	
- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW	
- Imputées sur déficits antérieurs										XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales											
Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation					2A			XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX	
Mesures d'incitation											
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY	
Majoration d'amortissement										XD	
Abattement sur les bénéfices et exonérations											
Entreprise nouvelle 44 septies (reprise d'entr. en difficulté)		K9			Zone de dévelop. prioritaire (44 Septdecies)		PB			XF	
Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5			Société d'investissements immobiliers cotée		K3				
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			Zone franche urbaine - TE (44 oct. A)		OV				
Bassin d'emploi à redynamiser (44 duo.)		IF			Zone franche d'activités NG (44 quater.)		XC				
Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC			Bassin urbain à dynamiser (44 sexdecies)		PP				
Entreprises nouvelles (44 sexies)										L2	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS	
Dont déduction exceptionnelle (art.39 dec.)		X9			Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI			XG	
Déductions Dont déduction except. (art 39 decies A)		YA			Dont déduction except. (art 39 decies B)		YB				
diverses Dont déduction except. (art 39 decies C)		YC			Dont déduction except. (art 39 decies D)		YD				
(à détailler) Dont déduction except. (art 39 decies F)		YI			Dont déduction except. (art 39 decies G)		YL				
Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)							YH				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III - RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										XI	181 640
Déficit (II - I)										XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)										XN	181 640
										XO	

Exercice clos le 31/12/2021

II - DÉDUCTIONS DIVERSES	
Libellé	31/12/2021
	Montant

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

I - SUIVI DES DÉFICITS				
- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent (report ligne YK du formulaire n°2058B de l'exercice précédent)	K 4			
- Transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis			
Déficits : - Imputés (total lignes XB et XL du formulaire n°2058A)	K 5			
- Reportables (différence K 4 + K4bis - K 5)	K 6			
- De l'exercice (ligne XO du formulaire n°2058A)	YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K 6 + YJ)	YK			
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter			
II - INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZI			20 750
III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 bis Al. 2 du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
TOTAL	8X		8Y	
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	9D		9E	
Charges à payer				
TOTAL	9K		9L	
TOTAL GÉNÉRAL (YN = ZV + 8X + 9D + 9K) et (YO = ZW + 8Y + 9E + 9L)	YN		YO	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice	
	LI			

⑪ TABLEAU D'AFFECTATION **DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT					
Origines			Affectations		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	120 838	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	20 838
Prélèvements sur les réserves	0E		Dividendes	ZE	100 000
			Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	0F	120 838	TOTAL II	ZH	120 838

RENSEIGNEMENTS DIVERS				31/12/2021		31/12/2020	
Engagements							
Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	YQ		
Engagements de crédit-bail immobilier					YR		
Effets portés à l'escompte et non échus					YS		
Détail des postes							
- Sous-traitance					YT	70 557	96 955
- Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > à 6 mois)				J8 20 221	XQ	20 221	18 819
Autres achats et charges externes :	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	3 731 5 326
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	ST	56 590 60 582
	Total du poste correspondant à la ligne FW du formulaire n°5052					ZJ	151 099 181 682
Impôts et taxes :	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE					YW	2 149 256
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS	9Z	4 174 4 157
Total du compte correspondant à la ligne FX du formulaire n°5052					YX	6 323 4 413	
TVA							
Montant de la TVA collectée					YY	127 593 138 175	
Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	25 766 26 012	
Divers							
Montant brut des salaires					0B	196 467	
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition					0S		
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société					ZK	1.17 % 1.18 %	
Numéro de centre de gestion agréé		XP	Filiales et participations : liste au n°2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR	Non
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH	
Régime de groupe							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble		JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
			Sté mère/filiale ?	JH	N° SIRET société mère	JJ	

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

B - TROIS VALEURS, MOINS-VALEUR							
Nature de l'immobilisation ⑥	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	

Renvois

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☒

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Précision sur prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	- sur 3 ans (entreprise à l'IR)				
	- sur 10 ans				
	- sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL I				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	- sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	- Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL II				

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		☐
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

14 SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)				

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (② + ③ - ④ - ⑤)
		À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						

⑮ RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☒**I - Situation du compte affecté à l'enregistrement de la réserve spéciale pour l'exercice N**

		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 + 2)	3					
Prélèvements opérés :	- Donnant lieu à complément d'IS	4				
	- Ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 + 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - 6)	7					

II - Réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours (art. 39-1-5 du CGI, alinéas 5, 6 et 7)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

16 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		5
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		634 695
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		863
TOTAL I	OX		635 558
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL II	OM		2
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		131 142
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		1 708
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL III	OJ		132 850
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	OG	502 710
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		502 710
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		635 558
Effectifs au sens de la CVAE	EY		5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	du	01/01/2021	au 31/12/2021
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

⑦ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

N° SIREN	799374707
Dénomination de l'entreprise	3MA INGENIERIE CONSEIL SAS
- N°, Type et nom de voie	31 AVENUE DE L'AQUITAINE
Adresse : - Code postal	64100
- Ville	BAYONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	990
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique	SARL	Dénomination	GROUPE IC		
N° SIREN (si société établie en France)	489292557	% de détention	99,00	Nb de parts ou d'actions	990
Adresse : N° et Voie	84 B RUE LAMOULY			Pays	FR
Code postal	64600	Commune	ANGLET		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre		Nom patronymique / Prénom			
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou d'actions	
Naissance : Date		N° Département		Pays	
Commune					
Adresse : N° et Voie				Pays	
Code postal		Commune			

⑩ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☒

N° SIREN	799374707
Dénomination de l'entreprise	3MA INGENIERIE CONSEIL SAS
- N°, Type et nom de voie	31 AVENUE DE L'AOUTAINE
Adresse : - Code postal	64100
- Ville	BAYONNE

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	
--	--

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse : N° et voie			
Code postal		Commune	Pays

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐
(page 1/2)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	
Adresse	

PME au sens communautaire ☒

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt au titre du mécénat	300

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant
----------------	---------

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")**III - CAS PARTICULIERS**

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
---	---------

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant
--	---------

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

Exercice clos le 31/12/2021

(page 2/2)

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux

Bénéficiaire				Intermédiaire			
Forme juridique / Dénomination				Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination				Complément de dénomination			
N° SIREN ou RNA				N° SIREN ou RNA			
N°, type et nom de voie				N°, type et nom de voie			
Complément de distribution				Complément de distribution			
Lieu-dit, hameau				Lieu-dit, hameau			
Code postal / Ville / Pays				Code postal / Ville / Pays			
Montant des dons			Date de versement		Valeur de la contrepartie		

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2021

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination		SAS 3MA INGENIERIE CONSEIL SAS	
Complément de dénomination			
N° SIREN		799374707	
N° de Téléphone			
Adresse	- N°, Type et nom de voie	31 AVENUE DE L'AOUTAINE	
	- Complément de distribution	HALL A	
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	64100 BAYONNE	
Référence d'obligation fiscale		IS1	Code activité NAF 7112B
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale		BI Catégorie fiscale BIC	
Régime fiscal		RN régime réel normal	
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)		IS Impôt sur les sociétés	
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N		01/01/2021	
Date de clôture de l'exercice ou période N		31/12/2021	
Durée de l'exercice ou période N		12	
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		31/12/2020	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		12	
E - MONNAIE			
Code monnaie		EUR	

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 31/12/2021

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 31/12/2021

Charges à payer	Montant
4081	73
40810095	4 202
408101	155
408103	9 127
408104	1 651

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2021

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
486000			879		
486007			2 446		
486011			101		
486013			87		
486014			44		
48601499			411		

3 MA INGENIERIE CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros

Siège social : BAYONNE (64100) – Hall A – 31 Avenue de l'Aquitaine

RCS de BAYONNE N° 799 374 707

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 10 MAI 2022**

L'an deux mille vingt deux

Le 10 Mai à 14h30

L'Assemblée Générale de la société « 3 MA INGENIERIE CONSEIL » s'est tenue au siège social.

SONT PRESENTS :

La société « GROUPE INGENIERIE CONSTRUCTION », Actionnaire, propriétaire de 990 actions, agissant également en qualité de Président de la société, représentée par Monsieur Mathieu MAS, agissant en sa qualité de Gérant.

Monsieur Bernard ABAD, Actionnaire, propriétaire de 10 actions, agissant également en qualité de Directeur Général, représenté par Monsieur Mathieu MAS en vertu d'un pouvoir du 09/05/2022.

La totalité du capital étant présente, l'Assemblée Générale est déclarée compétente pour délibérer.

Quitus définitif est donné de la convocation.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021
- Quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce
- Pouvoirs

Diverses observations sont échangées, puis le Président met successivement aux voix les résolutions à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale qui se reconnaît valablement convoquée et qui donne au Président quitus de sa convocation, après lecture de son rapport sur les comptes et résultats de l'exercice social clôturé le 31 Décembre 2021, approuve dans toutes leurs parties lesdits comptes et Bilan tels qu'ils lui sont présents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale donne au Président quitus plein entier et définitif de ses fonctions au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prenant acte de ce que les résultats de l'exercice clôturé le 31 Décembre 2021 se soldent par un Bénéfice de 137.689 Euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Le résultat, savoir un bénéfice de 137.689 Euros, est affecté dans son intégralité au poste « Autres réserves ».
- Il est ensuite décidé de la distribution d'une somme de 210.689 Euros, prélevée sur le poste « Autres réserves », attribuée, en vertu de l'article 11 des Statuts et de l'Assemblée Générale du 16/10/2017, comme suit :
 - o La société « GROUPE IC » pour 80% : 168.551 €
 - o Monsieur Bernard ABAD pour 20% : 42.138 €

En ce qui concerne la distribution de dividendes à une personne physique :

Ce dividende sera mis en paiement en une fois ce jour.

Il fera l'objet d'une imposition au taux unique de 30% correspondant au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU).

La société déposera une déclaration 2777 avant le 15 Juin 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale rappelle qu'il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice clos le 31/12/2018 :	151.000 €
Exercice clos le 31/12/2019 :	60.000 €
Exercice clos le 31/12/2020 :	100.000 €

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de Commerce et en autorise la poursuite pour l'avenir, savoir :

- Poursuite de la convention liant notre société avec la société « GROUPE INGENIERIE CONSTRUCTION » ayant abouti à une facturation au titre des prestations de secrétariat pour un montant de 30.926 €.
- Poursuite de la convention intervenue entre notre société et la société « GROUPE INGENIERIE CONSTRUCTION » matérialisée par une convention de trésorerie en date du 15/01/2018, et renouvelé par tacite reconduction, fixant le montant du taux d'intérêt des sommes que les sociétés peuvent se prêter. Le taux étant appliqué le dernier jour de chaque mois sur le solde dû.
- Poursuite des conventions de prestation de sous-traitance liant notre société à la société « IDC », ainsi qu'à la société « IGC », ayant abouti aux facturations suivantes :
 - Prestation sous-traitance IDC : 4.799 €
 - Prestation sous-traitance IGC : 846 €
- Poursuite de la convention de location immobilière, liant notre société à la société « BAGIC » ayant abouti à la facturation suivante :
 - Location bureau « BAGIC » : 19.433 €
 - En outre, la taxe foncière pour : 576 €
 - Les charges locatives pour : 264 €
- Poursuite du contrat de travail liant la société et Monsieur Bernard ABAD. La rémunération d'un montant de 69.887 Euros reste donc entièrement soumise aux cotisations ASSEDIC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte que la rémunération du Président s'est élevée à 25.000 Euros pour l'année.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 H.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

3 MA INGENIERIE CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros

Siège social : BAYONNE (64100) – Hall A – 31 Avenue de l'Aquitaine

RCS de BAYONNE N°799 374 707

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT **(CONVENTIONS ARTICLE L 227-10)**

En application de l'article L.227-10 du Code de Commerce, le Président doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son président, l'un de ses dirigeants ou l'un de ses actionnaires.

Concernant l'exercice clos au 31/12/2021, les conventions passées avec la société sont les suivantes :

- Convention liant notre société avec la société avec la société « GROUPE INGENIERIE CONSTRUCTION » ayant abouti à une facturation au titre des prestations de secrétariat pour un montant de 30.926 Euros.
- Convention intervenue entre notre société et la société « GROUPE INGENIERIE CONSTRUCTION » matérialisée par une convention de trésorerie en date du 15/01/2018, et renouvelé par tacite reconduction, fixant le montant du taux d'intérêt des sommes que les sociétés peuvent se prêter. Le taux étant appliqué le dernier jour de chaque mois sur le solde dû.
- Conventions de prestation de sous-traitance liant notre société à la société « IDC », ainsi qu'à la société « IGC », ayant abouti aux facturations suivantes :
 - Prestation sous-traitance IDC : 4.799 €
 - Prestation sous-traitance IGC : 846 €
- Convention de location immobilière, liant notre société à la société « BAGIC » ayant abouti à la facturation suivante :
 - Location bureau « BAGIC » : 19.433 €
 - En outre, la taxe foncière pour : 576 €
 - Les charges locatives pour : 264 €
- Contrat de travail liant la société et Monsieur Bernard ABAD pour une rémunération d'un montant annuel brut de 69.887 Euros.

Le Président

